DÉCEMBRE 2019 / N° 03 / www.ccssom.fr / Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



LA CCSSOM › le mag

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE SUD-OUEST MARNAIS

DOSSIER

La future régie de la CCSSOM

CANOË-KAYAK À MARCILLY / SEINE !



Allemanche-Launay-et-Soyer | Allemant | Anglure | Bagneux | Barbonne-Fayel | Baudement | Bethon | Bouchy-Saint-Genest | Broussy-le-Petit | Broyes | Champguyon | Chantemerle | Châtillon-sur-Morin | Chichey | Clesles Conflans-sur-Seine | Courcemain | Courgivaux | Escardes | Esclavolles-Lurey | Esternay | Fontaine-Denis-Nuisy | Gaye | Granges-sur-Aube | Joiselle | La Celle-sous-Chantemerle | La Chapelle-Lasson | La Forestière La Noue | Lachy | Le Meix-Saint-Époing | Les Essarts-le-Vicomte | Les Essarts-lès-Sézanne | Linthelles Linthes | Marcilly-sur-Seine | Marsangis | Mœurs-Verdey | Mondement-Montgivroux | Montgenost | Nesle-la-Reposte | Neuvy | Oyes | Péas | Potangis | Queudes | Reuves | Réveillon | Saint-Bon | Saint-Just-Sauvage Saint-Loup Saint-Quentin-le-Verger | Saint-Remy-sous-Broyes | Saint-Saturnin | Saron-sur-Aube | Saudoy Sézanne Villeneuve-la-Lionne | Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte | Villiers-aux-Corneilles | Vindey | Vouarces

› Sommaire

Numéros utiles de la CCSSOM

Services comptables	03 26 42 52 29
Direction des services techniques	03 26 42 75 18
Service urbanisme	03 26 42 75 18
Service eau / assainissement SPANC (Anglure)	03 26 42 52 33
Service SPANC (Sézanne / Esternay)	03 26 42 75 18
Ordures ménagères & tri sélectif	03 26 80 59 01
CIAS	03 26 80 68 45
Service scolaire (écoles de Sézanne)	03 26 80 76 06
Service scolaire (autres écoles)	03 26 42 75 18

LA CCSSOM › le mag

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÉZANNE SUD-OUEST MARNAIS
N°03 / DÉCEMBRE 2019
Directeur de publication : Gérard AMON
Comité de rédaction : Dany CARTON, Nelly JACQUOT-PREAUX et Cyril LAURENT
Rédaction : Les Vice-Présidents de la CCSSOM et le personnel de direction
Impression : Imprimerie LEMAIRE
Tirage : 12 700 exemplaires
Périodicité : semestrielle
Pour tout contact : contact@ccssom.fr
Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Édito





Gérard AMON

Président de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais

Maire de Joiselle

Fin de mandat à la CCSSOM

Vous entendez maintenant beaucoup parler des élections municipales ; sachez qu'elles sont suivies des élections du président et des vice-présidents de la Communauté de Communes.

Les délégués communautaires que vous aurez élus (les maires et éventuellement l'adjoint pour les petites communes, les conseillers municipaux désignés sur le bulletin de vote dans les communes de plus de 1 000 habitants) seront vos représentants à cette élection.

Si le maire reste le référent de ces élections, n'oubliez pas que beaucoup de compétences ont été transférées à la Communauté de Communes et que ce sont les conseillers communautaires qui les gèreront.

La Communauté de Communes « Sézanne-Sud Ouest Marnais » n'a que trois ans, soit un demi-mandat. Ce furent 3 années intenses, laborieuses pour **uniformiser les compétences** de la CCPC, la CCPA et la CCCS. Je pense que nous y sommes parvenus pour l'essentiel. Nous sommes en effet l'une des rares Communautés de Communes à avoir **harmonisé, dès la deuxième année, les taux d'imposition sur le territoire** ; c'est essentiel pour **l'équité entre les citoyens** :

- › Les services scolaires et périscolaires sont les mêmes, bien qu'il subsiste des disparités tarifaires.
- › Bientôt un service « eau et assainissement » identique sur toute la CCSOM, le conseil ayant fait le choix d'une régie intercommunale pour assurer ce service et nous mettons en place une uniformisation des tarifs par lissage au fur et à mesure des fins de contrat DSP (Délégation de Service Public).
- › Pour chaque commune, 75% de la voierie est d'intérêt communautaire et l'entretien est assuré par la CCSSOM.
- › La plupart des bâtiments scolaires, culturels, loisirs sportifs relèvent de la compétence de la CCSSOM.
- › Les ordures ménagères.

Voici, rapidement présentées, une partie des compétences de la Communauté de Communes.

Cela sous-entend que, pour parvenir à cette harmonisation, il a fallu beaucoup de diplomatie et de compromis. Comme dans toute négociation entre partenaires, il a fallu que chacun progresse vers l'autre pour arriver à un rapprochement satisfaisant. Les maires sont avant tout des hommes et des femmes, avec leur caractère et leur tempérament qui font leurs personnalités.

Le rôle auquel je me suis attaché a été de **rapprocher les compétences et de rapprocher les hommes,** sans cela, rien n'est possible car chacun doit accepter de perdre du pouvoir au sein de sa commune, pour l'exercer au niveau de l'intercommunalité. Mon souci, au cours de ces 3 dernières années, a été d'aboutir à un consensus sur les choix politiques. Sans doute peut-on toujours faire mieux, mais j'ai toujours mis de l'huile dans les rouages pour que la machine fonctionne politiquement, administrativement et techniquement.

Sachez simplement que j'y ai mis passion, raison et pragmatisme et consacré beaucoup de temps. Je serai navré de voir que, pour des objectifs électoraux, certains freinent les progrès encore nécessaires.

Tout n'est pas parfait j'en conviens, et même si mes choix politiques peuvent être contestés, je les ai faits dans le but de **préserver l'avenir de cette collectivité.**

Bon vent et bonne chance à la CCSSOM pour la prochaine mandature, quelle que soit l'équipe dirigeante issue des urnes.

› Retour en images

› Inauguration du bâtiment Canoë-Kayak à Marcilly-sur-Seine

Ce vendredi 13 septembre 2019 a eu lieu **l'inauguration du bâtiment Canoë-Kayak à Marcilly-sur-Seine**, un projet financé par la CCSSOM, en présence de M. le Maire, Jacques-Henri RAMBAUD, M. le Président de la CCSSOM, Gérard AMON, M. Patrice VALENTIN, Conseiller Régional, M. Christian BRUYEN, Président du Conseil Départemental de la Marne, M. Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne, M. Éric VUILLEMIN, Maire de Romilly-sur-Seine et M. Bernard CHAMPION, ex-président de la CCPA.

Un magnifique bâtiment au bord de l'eau accueillant l'association de Canoë-Kayak. L'occasion pour quelques élus de profiter d'une balade sur l'eau.





› Maison de Santé • Pose de la 1re pierre

Le 10 juillet 2019 : Odile BUREAU, sous-préfète d'Épernay, Gérard AMON, président de la CCSSOM, et Sacha HEWAK, maire de Sézanne et vice-président de la CCSSOM, ont posé la **1re pierre de la future maison de santé pluridisciplinaire,** en présence de plusieurs personnalités et élus, des professionnels de santé, des architectes et des entreprises.

C'est l'aboutissement d'un projet long, compliqué et plein d'embûches, porté par la Communauté de Communes en partenariat avec les professionnels de santé. Encore un peu de patience, **la maison de santé ouvrira ses portes fin 2020 au plus tard.**

› Une cérémonie inoubliable sous l'Arc de Triomphe

52 élèves du groupe scolaire « Le Cèdre » de Les Essarts-le-Vicomte et des élèves de l'école « Faubourg de Lion » de Romilly-sur-Seine se sont rendus à Paris le vendredi 8 novembre dernier afin de **visiter le musée des Invalides** et participer à la **cérémonie du ravivage de la flamme de la tombe du Soldat Inconnu** sous l'Arc de Triomphe.

Cette sortie a été organisée par l'association « Mondement 14 » et le transport a été pris en charge par la CCSSOM.

Une expérience que ne sont pas prêts d'oublier nos jeunes enfants.





› Semaine Bleue à Anglure

Dans le cadre de la Semaine Bleue, les centres de loisirs d'Anglure, Conflans-sur-Seine et Saint-Just-Sauvage ont été conviés par la commune d'Anglure à **une après-midi récréative.**

Ce fut l'occasion de proposer des **ateliers autour de la nutrition et des sens** tels que : le toucher, la vue, l'odorat, le goût, ainsi que divers jeux permettant de créer des liens et d'apprendre à partager des moments conviviaux.

L'après-midi fut clôturée par un goûter : crêpes et confitures faites maison !

› Retour en images

› Rentrée scolaire, retour sur les effectifs

Ce ne sont pas moins de **1 705 élèves**, de la très petite section au CM2, qui ont fait leur rentrée dans les écoles maternelles et élémentaires de notre territoire ! 593 élèves sont accueillis dans les écoles maternelles et 1 112 élèves dans les écoles élémentaires.

Restauration scolaire : Depuis la rentrée de septembre, c'est 1 060 enfants en moyenne inscrits au service de restauration scolaire !
435 enfants en moyenne sur le secteur d'Anglure
342 enfants en moyenne sur le secteur d'Esternay
40 enfants en moyenne sur le secteur de Gaye
240 enfants en moyenne sur le secteur de Sézanne
20 enfants en moyenne sur le secteur du RPI Barbonne / Fontaine-Denis / Saudoy

N'oubliez pas que les menus sont consultables sur notre site Internet : **www.ccssom.fr ›** rubrique **« Les Menus »**.



› Inauguration du parc éolien d'Allemanche

Le plus haut parc éolien du Sud-Ouest Marnais avec des éoliennes culminant à **180 mètres,** le long de la départementale 373, a été inauguré le 16 juillet 2019, en présence de plusieurs élus locaux.

Avec 3 éoliennes sur la commune d'Allemanche-Launay-et-Soyer ainsi que 3 sur la commune de La Chapelle-Lasson, cela fait 6 éoliennes de 3,6 MW supplémentaires en service **sur le territoire de la CCSSOM, soit un total de 62 éoliennes**.

› Le Club Ados

Les Ados du secteur d'Anglure et d'Esternay sont partis en séjour de vacances, courant juillet 2019, à Caudiès-les-Fenouillèdes.

Logés dans un camping en bungalows toilés au cœur des Pyrénées-Orientales, un panel d'activités sportives s'offrait à nos enfants. Entre spéléologie, rafting et canyoning pour les activités nautiques, ou encore via ferrata / via corda et randonnée pédestre, les jeunes ont pu découvrir un paysage splendide avec un mélange de verdure et de montagne.

7 jours intenses qui ont permis au groupe de s'unir, de se soutenir, afin d'atteindre ensemble les différents objectifs fixés pendant les activités.

Le lundi 21 octobre 2019, nos petits aventuriers du pôle d'Anglure de la CCSSOM sont arrivés au Centre Yvonne-Martinot à Mesnil-St-Père. La thématique principale de ce mini-séjour était axée sur **« la Découverte Nature et Environnement ».**

4 jours en immersion totale pour apprécier les richesses de la nature, entre faune et flore, pour en prendre plein les yeux autour des différentes activités organisées : découvertes, veillées, animations...

Les enfants ont été également sensibilisés sur l'importance du tri des déchets et de l'économie de l'eau. Des bonnes pratiques qu'ils ont transmises à leurs parents dès leur retour le 24 octobre dernier !



› Actus

Tourisme

La CCSSOM instaure la taxe de séjour



Les lecteurs et lectrices fidèles de la revue intercommunale s'en souviennent certainement : la Communauté de Communes a délégué sa compétence « Tourisme • accueil et promotion » à l'Office de Tourisme de Sézanne et sa Région.

C'est dans ce cadre, et pour apporter des ressources complémentaires à l'Office sans impact pour la population locale, que le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, **d'instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire,** comme l'ont déjà fait près des ¾ des communes et communautés de communes en France.

Cette taxe sera payée par les touristes et visiteurs qui séjournent dans un camping, en chambre d'hôtes, en gîte ou à l'hôtel.

Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2020. D'ici cette date, la Communauté de Communes apportera officiellement et de manière individualisée aux propriétaires de lieux d'hébergement et aux responsables des plates-formes de réservation en ligne, toutes les informations nécessaires sur les modalités de mise en œuvre de cette taxe.

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme

Les dates clés

› A compter du 5 octobre 2019

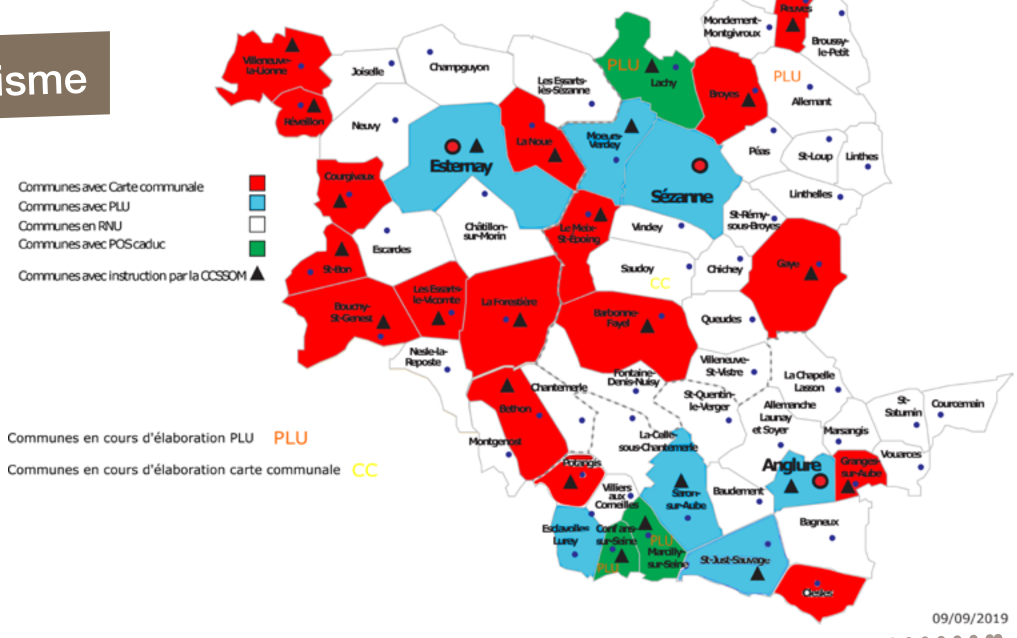
Adhésion au service commun de la commune de Saint-Just-Sauvage, dont le PLU est exécutoire.

› Octobre 2019

Démarrage de la carte communale de Oyes, début des réunions de travail.

› Début 2020

Approbation envisagée pour l'arrêt du PLU de la commune de Lachy, une enquête publique est prévue.



Travaux

Agrandissement du Centre de Secours

La CCSSOM, en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne, a lancé une opération d'agrandissement et de modification des locaux du Centre de Secours Principal de Sézanne.



Ces travaux consisteront notamment en la création d'une remise supplémentaire pour le stockage de nouveaux véhicules, de vestiaires adaptés aux modes de fonctionnement actuels, de locaux pour les jeunes Sapeurs-Pompiers. Ces travaux, estimés à près de **800 000 € TTC**, devraient commencer courant 2020.

Bugdet

La Taxe GEMAPI

Lors du Conseil communautaire du 16 septembre dernier, les élus ont voté le produit de la taxe GEMAPI attendu pour l'année 2020.

La taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est une compétence confiée aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2018.

Pour rappel, le produit de cette taxe était de :

2018 : 90 000 € • 2019 : 84 000 €

Pour 2020, il s'élève à 100 000 €.

› Actus

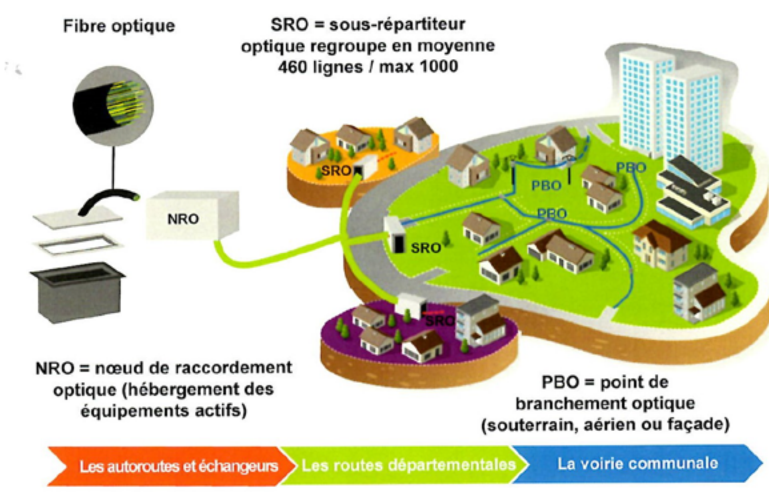
Haut débit

Des nouvelles de la fibre !

Une partie de l'été, les entreprises travaillant le long des routes pour le compte de Losange et de la Région ont déroulé les fourreaux et la fibre, afin d'alimenter les communes de la CCSSOM en très haut débit.

Des réunions d'information techniques avec les élus ont lieu actuellement.

Il est à noter que **les premières réunions publiques vont bientôt se dérouler** : ces réunions, organisées par le concessionnaire Losange, ont pour but d'informer les habitants et les entreprises sur les modalités d'accès au THD (Très Haut Débit) via le réseau optique de la Région Grand Est. Au cours de ces réunions, le public pourra également rencontrer plusieurs fournisseurs d'accès à Internet proposant différents services sur la fibre optique.



Source : Région Grand Est/Losange

Site web

Le site de la CCSSOM évolue !



Mis en ligne officiellement le 15 janvier 2019, le site internet de la Communauté de Communes a opéré quelques ajustements afin de s'adapter aux besoins des usagers.

Un nouvel onglet « Alerte évènements » a fait son apparition sur la page d'accueil du site. Les personnes désirant **recevoir des informations directement par SMS** peuvent dorénavant s'inscrire sur notre site notamment pour réceptionner les informations relatives aux transports scolaires. Le **paiement en ligne** tant attendu, en dépit des nombreuses relances effectuées auprès des services de la DDFiP, **va être enfin disponible** pour l'ensemble des familles du territoire de la CCSSOM.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la CCSSOM : **www.ccssom.fr**

Zone économique

Des surfaces disponibles

Depuis de nombreuses années, la Ville de Sézanne ainsi que les Communautés de Communes des Portes de Champagne (CCPC) et du Pays d'Anglure (CCPA) ont souhaité **soutenir l'économie sur leur territoire** en aménageant plusieurs zones d'activités.

Depuis le 1er janvier 2017, cette compétence est exercée par la nouvelle Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM), qui s'est notamment vue confier la commercialisation des zones récemment aménagées.

Les chiffres

› **Surface totale : 202 096 m²**

› **Surface disponible : 62 159 m²**

Tous les renseignements et informations au **03 26 42 75 18**.

Voirie

Entretien des voiries communautaires

Les travaux d'entretien sur les voiries communautaires ont démarré en juillet 2019 et se sont terminés fin octobre. Différents types de travaux d'entretien ont été programmés :

› **33 km de voiries gravillonnées ou recouvertes d'un Enduit Coulé à Froid (ECF),**
› **4 900 m² de purges réalisées sur des zones d'affaissement,**
› **35 km d'accotements dérasés,**
› **3 km de curage de fossés.**

Montant total des travaux : 896 976 € TTC

<u>Travaux rue de Châlons et Virgo-Maria à Sézanne :</u>

L'entreprise EIFFAGE intervient actuellement sur les rues de Châlons et Virgo-Maria à Sézanne.

Les travaux prévus consistent en :

› La rénovation des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, et d'eau potable
› La réfection complète de la voirie et des trottoirs.

Les travaux sont réalisés en collaboration avec la ville de Sézanne pour un montant total de **728 361,90 € TTC.**

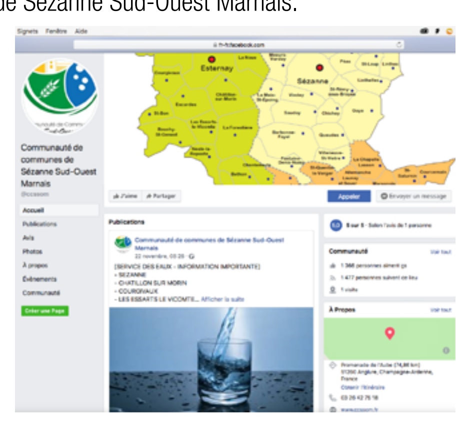
En ligne



Page Facebook

La CCSSOM a mis en place une communication via le réseau social Facebook. Actuellement, ce sont près de **1 400 personnes** qui suivent la page de la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais.

Vous pouvez ainsi suivre les principales actions menées et bénéficier d'informations instantanées !



› Actus

Culture

La Médiathèque de Sézanne à l'honneur !

En 2019, dans le département de la Marne, seules trois médiathèques ont été labellisées par l'Agence Nationale Contre l'Illettrisme (ANLCI) dont celle de Sézanne, pour la 2e année consécutive.

L'an dernier, ce sont quelque 200 ouvrages qui ont été mis à disposition des enfants et adultes dyslexiques.

Pour 2019, l'engagement de la labellisation « FACILE A LIRE » a été la mise en place d'un espace spécifique et clairement identifié au sein de la bibliothèque.

Ce sont donc quelque 100 ouvrages proposés aux jeunes adultes et adultes ainsi que des animations et des rencontres qui seront organisées avec des partenaires comme le CIAS par exemple.

Une colonne pyramidale sur roulettes a été confectionnée par les menuisiers des services techniques de la ville de Sézanne.

Cette idée de présentation « itinérante » a séduit l'Agence Nationale Contre l'Illettrisme.









Environnement

Non au gaspillage alimentaire !

Cet été, les enfants des centres de loisirs d'Esternay et de Les Essarts-le-Vicomte ont participé à des projets sur le thème : **« J'aime ma planète »**, l'axe éducatif étant de les sensibiliser à des valeurs environnementales.

Chaque semaine, un challenge a été instauré par l'équipe de direction, comme par exemple celle du « Non au gaspillage alimentaire » favorisant l'importance de la nourriture présente dans l'assiette.

Ce challenge a été mis en place dès le début du centre. L'équipe de direction a expliqué aux enfants la nécessité de se servir à sa faim et de se resservir si besoin. Une affiche expliquait le fonctionnement de ce challenge. Tous les déchets des repas des enfants étaient pesés à la fin du service.

Le but étant d'atteindre au minimum 250 points à la fin de chaque semaine. Les enfants se sont tout de suite prêtés au jeu et ont atteint l'objectif demandé à chaque fois et avec fierté !

Des félicitations et une photo de groupe leur étaient promises.



La future régie eau et assainissement

< Dossier

Production et distribution d'eau potable CCSSOM • En 2020

Oyes
Mondement-Montgivroux
Reuves
Broussy-le-Petit
Villeneuve la-Lionne
Joiselle
Champguyon
Les Essarts lès-Sézanne
Lachy 30/06/2020
Broyes 30/06/2020
Allemant
Réveillon
Neuvy
Esternay
La Noue
Moeurs Verdey 30/06/2020
Sézanne 06/01/2020
Péas
Saint-Loup
Linthes
Linthelles
Courgivaux
Le Meix Saint-Epoing
Vindey
Saint-Rémy-sous-Broyes
Châtillon sur-Morin
Escardes
St-Bon
Saudoy
Chichey
Gaye
Les Essarts le-Vicomte
La Forestière 31/03/2020
Bouchy Saint-Genest
Queudes
Barbonne-Fayel
Nesle-la Reposte
Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte
La Chapelle-Lasson
Fontaine-Denis-Nuisy
Saint-Saturnin
Courcemain
Chantemerle
Saint-Quentin-le-Verger
Bethon
Allemanche-Launay-et-Soyer
Marsangis
Montgenost
La Celle-sous-Chantemerle
Vouarces
Granges-sur-Aube
Anglure
Potangis
Saron-sur-Aube
Baudement
Villiers-aux-Corneilles
Esclavolles-Lurey
Marcilly-sur-Seine
Bagneux
Conflans-sur-Seine
Saint-Just-Sauvage
Clesles

Production
★ Régie
■ SAUR
▲ SUEZ
● Véolia

Distribution
★ Régie
■ SAUR
▲ SUEZ
● Véolia

Régie CCSOM

SMIDEP du Mont Août



INFORMATIONS

Nous évoquions, dans notre précédent magazine communautaire, **la mise en place d'une régie d'eau et d'assainissement** sur l'ensemble du territoire de la CCSSOM.

Cette **extension de la régie existante** sur le sud de la Communauté de Communes sera progressive et suivra le cours des fins de contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) que les collectivités et syndicats avaient pu mettre en place sur leurs secteurs.

Régulièrement, des contrats de D.S.P. se terminent. Ils sont alors aussitôt basculés vers la régie qui en prend la gestion complète.

Ainsi, en **janvier prochain**, des échéances importantes se profilent pour la CCSSOM. La carte affichée dans ce dossier présente l'organisation début janvier 2020 de la gestion de l'eau sur tout le territoire.

Pour les communes surlignées en vert, ce sera donc la CCSSOM qui :

- **produira et distribuera l'eau potable,**
- **gèrera les ouvertures et les fermetures de compteurs,**
- **interviendra pour tout problème sur les réseaux et branchements,**
- **facturera les consommations aux abonnés…**

Bien évidemment, cette transition sera précédée de mises au point avec les délégataires actuels. En effet, en fonction des situations, nous serons amenés à réaliser des relevés contradictoires des compteurs. Cette relève permettra au titulaire du contrat de clôturer, via une dernière facture, les sommes dues par les abonnés.

Vos contrats actuels nous seront transmis par le délégataire.

Vous n'aurez **aucune démarche à réaliser** auprès de la CCSSOM, sauf à nous préciser le moyen de paiement de votre choix (prélèvement à l'échéance ou mensualisation).





Le but de toute cette procédure est bien de **faire baisser**, d'une façon globale, **le prix de l'eau** par rapport à la situation actuelle.

Le bureau d'études BERT CONSULTANT nous accompagne sur cette question.

Nous devrons, à terme, faire converger les prix de l'eau et de l'assainissement pour **simplifier la facturation** et surtout, répondre à la loi qui nous donne un délai raisonnable pour le faire.

CE QUI CHANGE

Ce nouveau mode de gestion nous oblige à nous organiser différemment. Pour la partie technique, des recrutements sont en cours pour étoffer nos équipes. Ce sont 6 agents qui viendront, dès janvier 2020, renforcer les effectifs.

Deux pôles techniques existeront sur le territoire :

- **Site existant déjà à Bagneux** qui rayonnera sur le **secteur sud** de la CCSSOM (4 agents),
- Un **nouveau site à Sézanne** pour le **secteur nord** de la communauté (9 agents).

Pour la partie administrative, le **siège social** de la régie sera maintenu à **Anglure** (5 agents dont 3 à temps incomplet). Malgré tout, pour faciliter les démarches, de nombreuses possibilités sont offertes aux abonnés.

Il s'agit notamment :

- d'une **ligne téléphonique** pour contacter un agent pendant les heures d'ouverture des bureaux : **03 26 42 52 33**
- d'un site Internet pour les ouvertures, fermetures d'abonnements : **https://ccssom.fr/services-en-ligne/**
- d'un site Internet pour tous les renseignements relatifs à sa commune : **https://ccssom.fr/**
- d'un compte **Facebook** pour les actualités et informations de dernière minute (coupures d'eau…).

De même, les services se sont dotés de moyens qui permettront dès janvier 2020 d'apporter aux abonnés plus de confort.

Il s'agit principalement de systèmes informatiques capables d'envoyer des SMS ou mails aux abonnés en cas de besoin (coupure d'eau, pollution…), ou encore de moyens de radio-relève des compteurs.

Concernant la mensualisation, nous sommes en cours d'essai de validation par la Trésorerie de ce mode de paiement. Nous souhaitons bien évidemment le proposer à l'ensemble des abonnés. Nous l'instaurerons dès janvier 2020 sur certaines communes et souhaitons le généraliser très rapidement à l'ensemble du territoire.



Pour l'eau potable, d'autres contrats arriveront rapidement à échéance.

Il s'agit notamment des communes de :

- **La Forestière** • 31/03/2020
- **Lachy, Broyes et Verdey** • 30/06/2020 (Ancien Syndicat des Sources du Grand Morin)

Passé ces dates, la régie gèrera l'eau sur ces territoires.

Concernant l'assainissement, le contrat de D.S.P. qui lie la CCSSOM à la société SUEZ pour la gestion des réseaux et des stations de traitement des eaux usées des communes de Barbonne-Fayel, Broussy-le-Petit, Broyes, Fontaine-Denis, Sézanne et Vindey prendra fin le 30/06/2020, date à partir de laquelle la gestion reviendra à la régie.

› Zoom sur...

Le club Canoë-Kayak de Marcilly-sur-Seine

par Marie-Françoise PERRIN, secrétaire du Club

Opération initialement lancée par la CCPA

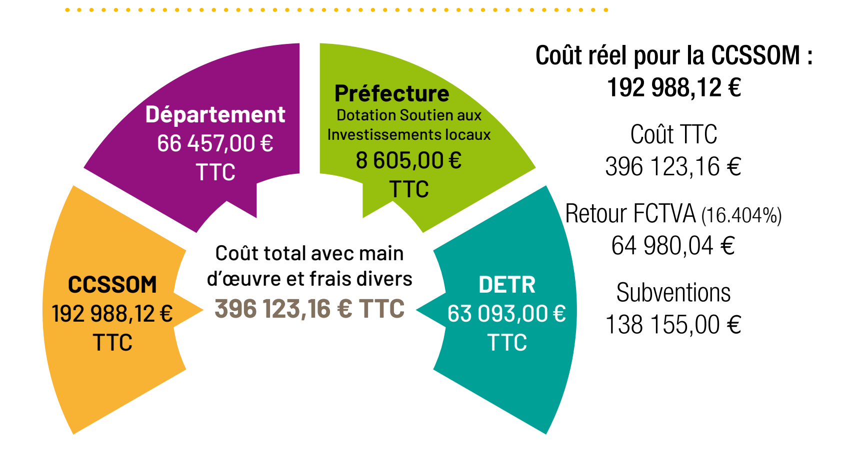
Consultation lancée fin 2016

Entreprises retenues en juin 2017

Début des travaux : août 2017

Fin des travaux : fin 2018

FINANCEMENT DES TRAVAUX



Grâce à la construction des nouveaux locaux, il était attendu une recrudescence de l'activité touristique ; **les chiffres sont éloquents**, même s'il faut considérer qu'une météo exceptionnelle (et l'absence de moustiques !) ont été des facteurs favorisants.

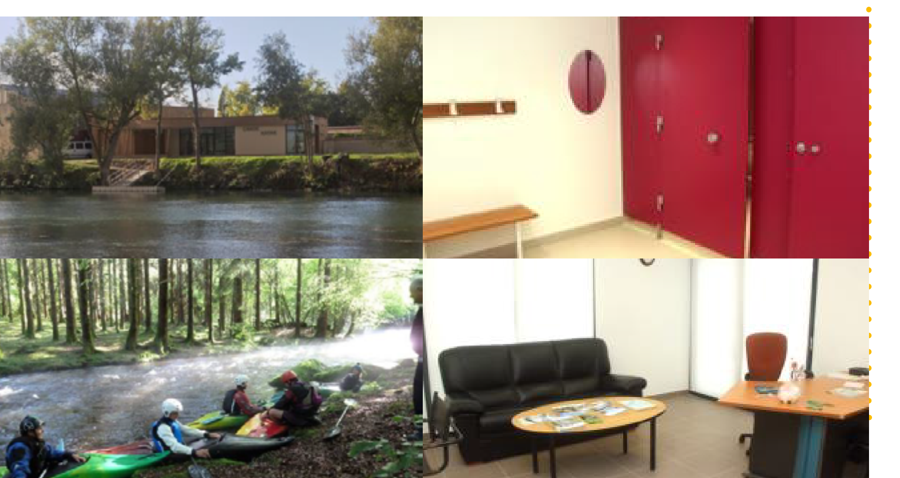
› En 2018 : **189 licences Tempo délivrées** (licences FFCK adaptées pour la pratique touristique d'un jour)

› En 2019 : **200 licences Tempo délivrées + 220 licences Pagaies blanches** (licences correspondant à une pratique occasionnelle mais donnant le statut d'adhérent). **Du coup, le nombre d'adhérents de la structure passe de 23 en 2018 à… 242 en 2019 !** Une progression spectaculaire, qui concourt à sa visibilité. (les licences Pagaies blanches ont un coût supérieur aux licences Tempo, mais le nombre élevé en a permis l'acquisition).

Et ceci sans compter l'accueil des centres aérés de Nogent-sur-Seine, Sézanne, Conflans-sur-Seine, Esternay et Les Essarts-le-Vicomte !

Concernant les adhérents réguliers (licence Canoë +) leur nombre était en baisse depuis 2010 et le nouveau local sera un facteur d'attractivité : évolution de 2018 à 2019, 2 adhérents supplémentaires. Les adhérents réguliers sont originaires des régions d'Anglure, de Sézanne, de l'Aube voisine, et même de Seine-et-Marne.

Pour autant que le Club fait un effort sur les descentes touristiques, les activités sportives et de découverte à l'attention des adhérents ne sont pas négligées, avec des sorties sur la journée ou plus sur la Haute-Seine, l'Ource, la Cure. Magnifique, n'est-ce pas ?



HISTOIRE DU CLUB

Le Club Nautique de Marcilly, c'est d'abord l'histoire d'un homme, Jean-Marc FESSARD, pratiquant le Canoë-Kayak depuis sa jeunesse. Muni d'un BAFA avec comme spécialité « Canoë-Kayak » et « Découverte de la Nature », ainsi que Surveillant de Baignade, il intégra d'abord le Club de Canoë-Kayak de Romilly comme adhérent et trésorier pendant plusieurs années, aidant au bon déroulement des compétitions et des sorties touristiques.

Habitant Conflans-sur-Seine, il eut l'idée d'y installer un Club Nautique, afin de faire connaître ce sport dans ce petit village qui a la chance d'avoir une rivière. Jean-Marc commença avec de petits moyens et quelques canoës et kayaks de récupération (1996 à 2000).

Puis, un jour l'opportunité s'offrit au Club : un local, situé directement au pied de la Seine sous le pont de Marcilly, était disponible, permettant ainsi un accès plus facile à la rivière et propice au développement du Canoë-Kayak. De plus, bien placé au centre du village et accessible aux promeneurs.

Le Club déménagea donc en 2001 et devint :
LE CLUB NAUTIQUE de MARCILLY-SUR-SEINE, association loi 1901, parue au JO du 2 février 2002.

Au fil des années, le Club s'est fait connaître et a su attirer des membres et des bénévoles impliqués pour assurer son fonctionnement. Avec l'aide des subventions des collectivités locales et territoriales, un effort particulier a pu être mis sur l'acquisition et le renouvellement du matériel. L'offre touristique a été développée. Néanmoins, le local ne permettait pas l'accueil du public dans des conditions optimales, même si la commune mettait à disposition les toilettes à proximité pour servir de vestiaires aux femmes, et la salle des associations pour salle de réunions.

Les nouveaux locaux principalement co-financés par la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais et le département ont été livrés fin 2018 et permettent depuis le printemps 2019 d'accueillir les adhérents et le public dans des conditions très satisfaisantes de sécurité et de confort (vestiaires hommes et femmes avec douches et WC séparés, accès handicapés, salle de réunion et de musculation, coin cuisine).

LES PROJETS

Parmi les projets du Club :

- le développement du tourisme nature avec du matériel (signalétique, fiches d'observation) ;
- le renforcement de la saison d'été avec la présence temporaire d'un salarié ;
- un accueil des cyclistes qui emprunteront la Voie Verte ;
- l'acquisition de matériel pour favoriser le déplacement des bateaux sur les remorques.

CONTACT

www.cnm-asso.fr

Le Club Nautique de Marcilly est aussi visible sur Facebook et sur instagram : clubnautiquedemarcilly.

› Portrait

Je suis... je suis...

BIBLIOTHÉCAIRE À LA MÉDIATHÈQUE

Voyons comment se déroule ma journée de travail...

“ JE TRAVAILLE À LA CCSSOM POUR LE SAVOIR ET L'INFORMATION,

QUI SUIS-JE ? ”

Accueil du public
PRÊTS
RETOURS
Réservations
ACCÈS ORDINATEUR ET INTERNET
RANGEMENT
Faire respecter le règlement intérieur
ANIMATIONS
COMMANDES
ENTRETIEN ET TRI DES SUPPORTS NUMÉRIQUES
Portage à domicile
PRÉPARATION DES RÉSERVATIONS
Mise en place d'animations
Gestion des dons
Constitution de paniers de documents pour les différents instituts
CONTACTS
Création de contenus attractifs et informationnels
Équipements des documents, couvertures, renforts, étiquettes
VEILLE CONTINUE DES NOUVEAUTÉS
GESTION DES RETARDS DE PRÊTS
RÉPARATIONS

“ Je ne m'ennuie pas dans ma médiathèque ! Mon travail est diversifié.

Mes journées sont partagées entre :

- L'accueil du grand public, les enfants scolarisés (jusqu'aux classes lycéennes pour Sézanne), Les crèches et maison de la petite enfance, les nounous, les I.M.E. (Instituts Médicaux-Educatifs), les centres de loisirs et espace jeunes, les maisons de retraite.
- Relation avec la Bibliothèque Départementale de la Marne pour effectuer des réservations de livres, musique, films et diverses animations qui nous parviennent par les navettes, bibliobus ou directement en nous rendant à Châlons en Champagne.
- Mise en place d'animations personnalisées adaptées à chaque secteur (Anglure, Esternay et Sézanne).
- Organisation d'ateliers permanents ou occasionnels pour les vacances scolaires, par exemple.
- Portage à domicile pour les séniors en priorité et handicapés même occasionnels (à Sézanne uniquement).
- Acquisition et équipement des nouveaux documents achetés par le budget d'acquisition alloué par la Communauté de Communes Sézanne Sud Ouest Marnais (CCSSOM)
- Mise à disposition de jeux de société (Anglure et Sézanne)
- Mise en place de l'atelier « Facile à Lire » avec une centaine de documents pour jeunes adultes et adultes dans le cadre de la labellisation « Journées Nationales de lutte contre l'illettrisme » (à Sézanne uniquement).
- Sézanne possède également le label de l'association des bibliothécaires de France « accès ouvert au savoir et à l'information ». ”

Infos pratiques

Gratuité d'abonnement dans les trois médiathèques

Médiathèque Intercommunale du Pays d'Anglure — 310 abonnés
2, impasse de l'Écluse • 51260 ANGLURE
Responsable : Sandrine PROTAT, secondée par Laurence THOMINET
Tél 03.26.81.57.80 • mediatheque.anglure@ccssom.fr
Médiathèque Intercommunale d'Anglure

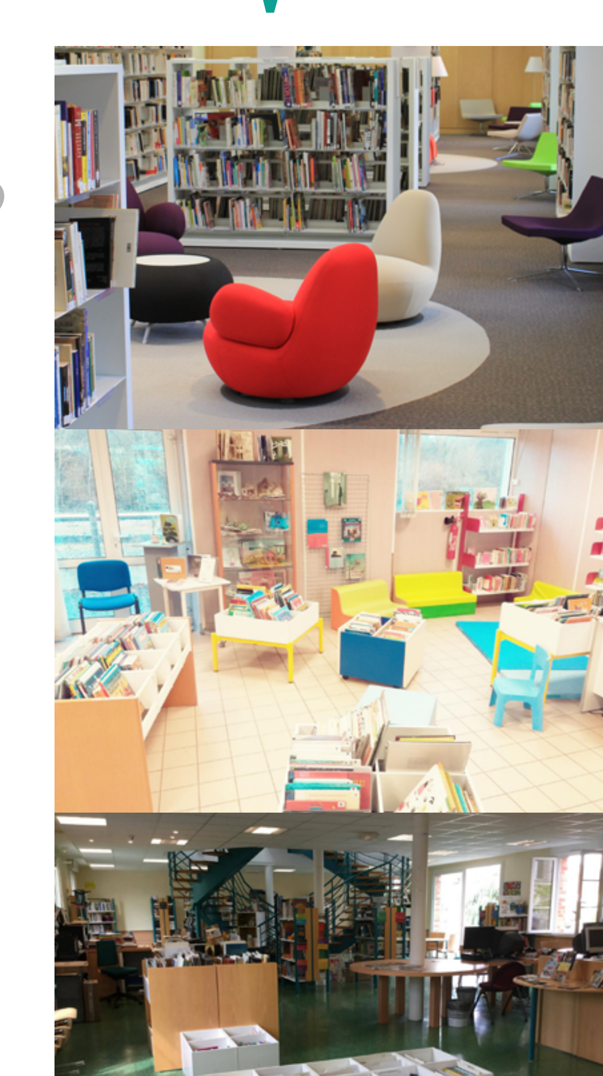
Ouverture au public
Le mardi : de 16h00 à 18h00 • Le mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Le jeudi : de 16h00 à 18h00 • Le vendredi : de 14h00 à 18h00 • Le samedi : de 9h00 à 12h30

Médiathèque La Gare d'Esternay — 350 abonnés
Place François-Mitterrand • 51310 ESTERNAY
Responsable : Nadine BABILLON, secondée par Émilie MICHEL et des bénévoles
Tél 03.26.80.34.18 • mediatheque.esternay@ccssom.fr • mediagare-esternay

Ouverture au public
Le mardi : de 10h00 à 12h00 • Le mercredi : de 11h00 à 12h00 et de 16h00 à 17h30
Le jeudi : de 16h30 à 18h00 • Le vendredi : de 17h00 à 18h00 • Le samedi : de 10h00 à 11h30

Médiathèque intercommunale de l'Ancien Collège — 5 200 abonnés
8, rue du Capitaine-Faucon • 51120 SÉZANNE
Responsable : Corinne DURAND, secondée par Françoise CABAUP et Ingrid FÈVRE
Tél : 03.26.81.30.71 • mediatheque.sezanne@ccssom.fr
Et plus d'infos sur : sezanne-pom.c3rb.org
La médiathèque est équipée du wifi, d'ordinateurs connectés à internet pour le public.

Ouverture au public
Le mardi : de 15h00 à 19h00 • Le mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Le jeudi : de 15h00 à 19h00 • Le vendredi : de 15h00 à 19h00
Le samedi : de 10h à 12h00 et de 13h30 à 17h00 • Accueil de groupes sur rendez-vous



› En direct du Pays



Faire des économies en rénovant son logement !

Econome
A
B
C
D
E
F
G
Peu économe

Le Pays de Brie et Champagne, avec votre Communauté de Communes, soutient depuis deux ans la rénovation énergétique des logements privés. Un accompagnement technique pour tous, des aides financières pour les plus fragiles. Les résultats sont positifs avec un réel impact financier et de confort pour les bénéficiaires et nous encouragent à poursuivre sur cette voie.

En effet, les travaux réalisés permettent de changer l'étiquette énergétique des logements accompagnés, avec un gain moyen de 38 %, soit un saut d'une à deux classes. Et un logement plus performant est source d'économies au quotidien.

Un exemple : Mme DURAND est éligible aux aides de l'OPAH. Après un premier contact pour parler de son projet et la visite d'un technicien, des préconisations lui ont été faites sur les travaux les plus adéquats en lien avec son projet. En isolant les combles et en remplaçant des menuiseries, elle diminue sa consommation énergétique de 42% (et donc sa facture) ; son logement passe de la classe F à la D. Sur le montant total de 18 000 € de travaux, elle perçoit grâce à l'Anah, la Région Grand-Est et les Communautés de Communes une aide de 12 717 €, soit 71% de son projet.



Depuis 2 ans, près de 200 projets ont été accompagnés. **L'opération s'achèvera en juin 2020**, il reste encore la possibilité d'en accompagner autant, dont peut-être le vôtre.

Vos interlocuteurs :

› **Maison de l'Habitat :** 03 26 54 00 37

› **OPAH - Comal Soliha 51 :** 03 26 64 13 93
(pour l'OPAH, peuvent également être accompagnés les projets de maintien à domicile et de rénovation des logements dégradés)

LEADER

Associations, particuliers, collectivités : vous souhaitez être accompagnés pour mettre en place un projet sur le territoire ?

Le programme européen LEADER du Pays peut contribuer à financer des projets en lien avec : la mise en valeur de nos patrimoines (bâti, naturel, historique…), la valorisation des productions locales, la mise en place de manifestations culturelles ou encore le développement de l'offre touristique et de loisirs, comme par exemple la création du parcours touristique « Au fil de l'histoire » à Sézanne.

L'inauguration des panneaux d'interprétation du patrimoine de ce parcours, financés à hauteur de 64% par les fonds LEADER, a eu lieu le 21 septembre dernier.

Le dispositif se prolonge jusqu'en 2022, et 300 000 euros de crédits LEADER sont encore disponibles. A noter que, tout comme les collectivités, les associations, les entreprises et les particuliers peuvent être éligibles à ce programme, alors n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe.

Vos interlocuteurs :
Pauline CHEYÈRE, Animatrice LEADER • leader@pays-brie-champagne.fr • 03 26 81 81 80
Cyril LAURENT, Président du GAL • 06 83 22 10 11



Contact Pays :
Patrice VALENTIN, Président
Benjamin de BODIN, Chargé de développement
contact@pays-brie-champagne.fr • 03.26.81.00.38
www.pays-brie-champagne.fr

Les actions du Pays de Brie et Champagne sont conduites en partenariat et avec le soutien de :









